



EB-2012-0153

AVIS DE REQUÊTE ET D'AUDIENCE ÉCRITE POUR LA MODIFICATION DES TARIFS DE DISTRIBUTION DE L'ÉLECTRICITÉ

Northern Ontario Wires Inc.

Northern Ontario Wires Inc. a déposé une requête auprès de la Commission de l'énergie de l'Ontario en vue d'obtenir la permission d'augmenter ses frais de livraison à compter du 1er mai 2013. Une requête complète a été déposée le 18 décembre 2012 en vertu de l'article 78 de la *Loi de 1998 sur la Commission de l'énergie de l'Ontario*, L.P. chap.15 (annexe B).

Les frais de livraison sont l'un des quatre frais figurant systématiquement sur les factures d'électricité des consommateurs résidentiels et des services généraux et varient en fonction de la quantité d'électricité consommée. **Si la requête est acceptée telle quelle, la facture mensuelle d'un consommateur résidentiel consommant 800 kWh par mois augmenterait d'environ 7,76 \$. La facture mensuelle d'un consommateur des services généraux qui consomme 2 000 kWh par mois et dont la demande est inférieure à 50 kW augmenterait d'environ 13,73 \$.** Les modifications proposées relativement aux frais de livraison sont distinctes de toute autre modification pouvant être apportée aux factures d'électricité et qui n'est pas touchée par la présente requête.

Pour de plus amples renseignements sur les éléments de votre facture, visitez la page Consommateurs du site Web de la Commission sur <http://www.ontarioenergyboard.ca>.

La Commission a assigné à cette requête le numéro de dossier EB-2012-0153. La décision de la Commission concernant cette requête pourrait avoir un effet sur tous les clients de Northern Ontario Wires Inc.

Comment consulter la requête de Northern Ontario Wires Inc.

Pour consulter un exemplaire de la requête, rendez-vous à la page Consommateurs du site Web de la Commission et entrez le numéro de dossier EB-2012-0153 dans la case « Trouver une requête ». Il est également possible de le faire en vous rendant au bureau de la Commission et à celui du requérant à l'une des adresses indiquées plus bas, ou sur le site Web du requérant à l'adresse www.northernontariowires.com.

Audience écrite

La Commission entend procéder par voie d'audience écrite en l'espèce, à moins qu'une partie ne présente à la Commission des raisons qui justifient de ne pas tenir une telle audience. Si vous vous opposez à ce que la Commission tienne une audience écrite dans cette affaire, vous devez fournir des arguments écrits précisant en quoi une audience orale est nécessaire. Les objections à une audience écrite doivent parvenir à la Commission et au requérant au plus tard dans les **10 jours** suivant la date de publication ou la date de signification du présent avis.

Comment participer

Commentaires

Si vous souhaitez donner votre opinion sur l'instance aux membres de la Commission qui étudient cette requête, nous vous invitons à faire parvenir une lettre de commentaires à la Commission dans les **30 jours** suivant la publication ou la signification du présent avis. Une copie intégrale de votre lettre de commentaires, incluant votre nom, vos coordonnées et le contenu de vos observations, sera fournie au requérant ainsi qu'au comité d'audience.

Observateur

Si vous ne souhaitez pas participer activement à l'instance, mais désirez recevoir les documents publiés par la Commission, vous pouvez présenter une demande de statut d'observateur. Vous devez faire parvenir votre demande par écrit au plus tard **10 jours** après la signification ou la publication du présent avis.

Renseignements personnels dans les lettres de commentaires et des demandes du statut d'observateur

Toute lettre de commentaires ou requête de statut d'observateur sera versée au dossier

public, ce qui signifie qu'elle peut être consultée au bureau de la Commission et qu'elle sera publiée sur son site Web. Avant de verser les lettres au dossier public, la Commission supprime tous les renseignements personnels (c.-à-d. autre que commercial) de la lettre (c.-à-d. l'adresse, le numéro de télécopieur, le numéro de téléphone et l'adresse courriel de la personne). Cependant, le nom de la personne et le contenu de la lettre feront partie du dossier public. Veuillez adresser votre lettre au secrétaire de la Commission à l'adresse indiquée plus bas et citer le numéro de dossier **EB-2012-0153** dans l'en-tête de votre lettre.

Intervention

Si vous souhaitez participer activement à l'instance (par ex. en soumettant des questions, en déposant des arguments écrits), vous pouvez présenter votre requête de statut d'intervenant auprès de la Commission au plus tard **10 jours** suivant la signification ou la publication du présent avis. Les instructions pour faire une demande de statut d'intervenant sont disponibles sur le site Web de la Commission à l'adresse www.ontarioenergyboard.ca/participate. Tous les documents qu'un intervenant dépose auprès de la Commission, notamment son nom et coordonnées, seront versés au dossier public, ce qui signifie qu'ils seront disponibles pour consultation au bureau de la Commission et sur son site Web.

Si vous n'avez pas accès à l'Internet, veuillez composer le 1-877-632-2727 pour obtenir des renseignements sur l'instance et la manière de participer.

IMPORTANT

SI VOUS NE PRÉSENTEZ PAS D'OBSERVATIONS ÉCRITES S'OPPOSANT À UNE AUDIENCE ÉCRITE OU SI VOUS NE PARTICIPEZ PAS À L'AUDIENCE EN DÉPOSANT DES OBSERVATIONS ÉCRITES CONFORMÉMENT AUX TERMES DU PRÉSENT AVIS, LA COMMISSION PEUT PROCÉDER SANS VOTRE PARTICIPATION ET VOUS NE RECEVREZ AUCUN AUTRE AVIS CONCERNANT CETTE INSTANCE.

ADRESSES

La Commission

Commission de l'Énergie de l'Ontario
B.P. 2319
27^{ème} étage
2300, rue Yonge
Toronto, ON M4P 1E4
À l'attention de la Secrétaire de la Commission
Dépôts :
<https://www.pes.ontarioenergyboard.ca/eservice/>
Courriel : boardsec@ontarioenergyboard.ca
Tél : 1-888-632-6273 (sans frais)
Télec. : 416-440-7656

Le requérant

Northern Ontario Wires Inc.
153 Sixième Avenue, B.P. 640
Cochrane ON P0L 1C0
À l'attention de : Geoffrey Sutton, CA
Courriel : geoffs@nowinc.ca
Tél : (705) 272-6669
Télec. : (705) 272-5035

FAIT LE 8 janvier 2013, à Toronto

COMMISSION DE L'ENERGIE DE L'ONTARIO

Original signé par

Kirsten Walli
Secrétaire de la Commission